Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260605-D20260608-DE

NOYAL SUR VILAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 5 juin 2026, à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 mai 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN, sauf pour le vote des CFU (points 2026.06.02 à 2026.06.07), sous la présidence de M. Sébastien COQUELIN, 1er adjoint, délégué à cet effet.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **29**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Sébastien COQUELIN, Emmanuel CASADO, Estelle DOMINAULT, Gilles DETRAIT, Nadège GASPARETTO, Victor CORREIA, adjoints ;
Marc SOULAS, Cécile PLANCHAIS, Philippe BONNEAU, Rozenn COROLLER, Matthieu ROCHCONGAR, Sandra DAVID, Dominique RAULT, Jean-François COLAS, Jean-Pierre BATON, Astrid TRUCAS, Moussa SISSOKO, Stéphane LENFANT, Céline GOVEN, Benoît FOUCHER, Micaël THEARD, Aude-Emmanuelle MORIN, Jean-Vincent BATARD

Excusé.es et représenté.es :
Marie-Claude HELSENS (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN),
Isabelle LEBRETON (procuration à Gilles DETRAIT),
Thierry JUMEL (procuration à Sébastien COQUELIN)
Céline THEUREAU (procuration à Dominique RAULT)
Stéphanie BOURDAIS-GRELIER (procuration à Stéphane LENFANT)

Secrétaire de séance : Nadège GASPARETTO
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

2026.06.08 - RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs :
Création d'un poste de responsable restauration à compter du 22 juin à temps complet,
Création d'un poste de cuisinier à compter du 1er juillet à temps complet,
Création d'un poste d'agent de maintenance polyvalent à compter du 1er juillet à temps complet

Rapporteur : Marielle MURET-BAUDOIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1 stipulant que « les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement » ;
Vu la délibération n°2008/II/9.2 en date du 18 février 2008 relative à la fixation du taux de promotion au titre des avancements de grade au sein de la Collectivité ;
Vu les lignes directrices de gestion mises en place au sein de la collectivité par arrêt municipal n° 2021P/103 en date du 17 mars 2021 ;
Vu l'avis favorable du comité technique en date du 16 mars 2021 relatif aux lignes directrices de gestion ;
Considérant le tableau des effectifs présent au sein de la collectivité adopté par le Conseil municipal ;

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260605-D20260608-DE

COLONNE 1 Fonction Cadre d'emploi actuel Grade à supprimer	COLONNE 2 Poste créé par la présente décision Filières et grades correspondants	COLONNE 3 Effectif concerné	COLONNE 4 Temps de travail	COLONNE 5 Date d'effet
	Poste de responsable restauration occupant des missions pouvant être occupé par un agent de **catégorie B de la filière technique** : technicien, technicien principal, et à défaut si le recrutement d'un fonctionnaire ne le permet pas, le poste est ouvert au contractuel.	1	Temps complet (35/35h)	22/06/2026
	Poste de cuisinier occupant des missions pouvant être occupé par un agent de **catégorie C** : adjoint technique, adjoint technique principal, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, et à défaut si le recrutement d'un fonctionnaire ne le permet pas, le poste est ouvert au contractuel	1	Temps complet (35/35h)	01/07/2026
Agent d'entretien et de restauration Adjoint technique 1ère classe à temps complet Créée par délibération n°2023.07.16 en date du 03 juillet 2026	**Poste d'agent de maintenance polyvalent** occupant des missions pouvant être occupé par un agent de **catégorie C** : adjoint technique, adjoint technique principal, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, et à défaut si le recrutement d'un fonctionnaire ne le permet pas, le poste est ouvert au contractuel	1	Temps complet (35/35h)	01/07/2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **AUTORISE** la création des postes indiqués dans la colonne 2 du tableau ci-dessus,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants ;
- **DECIDE** que les dispositions de la présente décision prendront effet aux dates indiquées dans la colonne 5 du tableau ci-dessus et aux conditions indiquées dans ledit tableau,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

La secrétaire de séance,
Nadège GASPARETTO